

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 10 (1869), p. 165-173

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1869__10__165_0

© Société de statistique de Paris, 1869, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 3 avril 1869.

Le 3 avril 1869, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Passy. — M. le secrétaire général offre à la Société, au nom des auteurs, les publications ci-après : *la Ville de Paris et le Corps législatif*, brochure, par M. A. Cochin, membre de la Société; — *Résumé des principaux articles du commerce de la France, de la Belgique, de la Hollande et de l'Autriche pendant les douze mois de 1868*, publié par le Bureau de statistique du ministère du commerce à Londres.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Demay, membre de la Société, lui offre, pour sa bibliothèque, une collection en huit volumes reliés de *l'Annuaire de la boulangerie de Paris*. La Société vote des remerciements à M. Demay. — M. Eugène Kastner, dont la candidature au titre de membre de la Société a été posée dans la séance précédente, est nommé à l'unanimité, en remplacement de feu G. Kastner, membre de l'Institut, son père.

M. Legoyt donne lecture d'une note statistique sur les octrois en France.

Une discussion s'élève au sujet de cette lecture. M. Wolowski soutient la thèse du maintien de l'octroi et répond en quelques mots aux objections dont cette taxe est l'objet. En ce qui concerne particulièrement la ville de Paris, M. Wolowski estime que, quelque élevé que soit le droit dont y sont frappées les boissons alcooliques, il ne fait pas obstacle à la consommation, puisque, en ne tenant pas compte des additions, par des procédés plus ou moins déloyaux, aux quantités de vins qui l'acquittent annuellement, cette consommation s'élève à 2 hectolitres environ par tête d'habitant, sans distinction de sexe et d'âge. Il y a lieu de croire, selon l'orateur, que la suppression de l'octroi n'accroîtrait pas l'usage du vin, arrivé aujourd'hui à son maximum, tandis qu'elle aurait l'inconvénient de priver Paris de ressources indispensables et dont le remplacement est impossible. On a proposé de substituer à l'octroi, impôt indirect, des taxes directes et notamment un impôt sur les loyers. Cet impôt, qui serait, en fait, une taxe additionnelle à la contribution mobilière et des portes et fenêtres, pèserait d'un poids d'autant plus lourd sur les classes ouvrières, que déjà le prix des loyers a atteint un taux très-élevé. Et, en définitive, le prix du vin ne diminuerait pas pour le consommateur au détail. Le marchand seul bénéficierait du dégrèvement. On en a eu un exemple très-remarquable en 1831, à la suite de la réduction du droit de détail, sorte de satisfaction que le gouvernement de l'époque avait cru donner aux réclamations de la

classe ouvrière et de la viticulture. Enfin, lors même que le prix du vin baisserait, il n'y aurait peut-être pas lieu de s'en féliciter, car il serait très-possible que cette baisse ne fût qu'une prime à l'ivrognerie.

M. Wolowski critique ensuite la réforme de l'octroi, telle qu'elle a été accomplie en Belgique et en Hollande. Il considère comme contraire aux véritables principes financiers d'abord, puis à l'équité, qu'on applique aux besoins de quelques communes le produit d'un impôt acquitté par tous les contribuables.

L'orateur n'entend pas d'ailleurs soutenir que l'octroi, tel qu'il existe en ce moment en France, n'est susceptible d'aucune modification, d'aucune amélioration. Par exemple, la quotité de la taxe peut être trop élevée dans quelques villes et pour certains objets; on pourrait peut-être procéder à un dégrèvement, en cherchant une compensation dans son extension à d'autres produits. Mais, quant à l'octroi en principe, il en maintient énergiquement la parfaite légitimité.

Il se borne à ces courtes observations, se réservant de les compléter quand il aura fait une lecture approfondie du mémoire de M. Legoyt.

M. Passy regrette que la question de l'octroi se soit présentée devant la Société au point de vue de son principe et de ses conséquences économiques. Ce n'est pas devant elle, société exclusivement statistique, que des questions purement doctrinales devraient être portées. Mais, enfin, puisqu'elle a été soulevée, il veut aussi faire connaître son opinion. L'octroi a tous les défauts des impôts indirects. Il pèse dans la même proportion sur le pauvre comme sur le riche, violant ainsi le principe fondamental en matière d'impôts que chacun doit contribuer aux charges de l'État dans la mesure de son revenu, de ses moyens d'existence, dans la mesure de ses risques et de l'assurance qu'il contracte avec la société.

On dit que l'impôt direct, l'impôt sur les loyers, par exemple, pèserait plus lourdement sur l'ouvrier que l'octroi. L'orateur ne le pense pas. Une famille d'ouvriers, composée des parents et de trois enfants, paye par exemple 200 fr. à l'octroi, pour ses consommations de toute nature. Qu'elle acquitte, pour son loyer, un **sup**plémentaire de 50, de 100 fr. même, supposition exagérée, il lui restera un boni de 100 fr., dont elle pourra faire l'usage qu'elle jugera convenable.

On dit que l'impôt est ancien, qu'il est, à ce titre, aisément supporté par les populations. Mais l'ancienneté d'un abus ne saurait en justifier l'existence.

Le danger de l'impôt indirect, en outre de sa non-proportionnalité, c'est qu'il masque, en quelque sorte, le sacrifice qu'il impose au contribuable. Celui-ci le paye à son insu, sans se douter de la gravité de la charge qui en résulte pour lui. C'est là l'inconvénient; c'est ce qui fait que les communes l'adoptent si facilement; car elles savent que le contribuable, payant tous les jours, sans s'en douter, et par très-petites fractions, ne réclamera pas. Il en est autrement avec l'impôt direct, car chacun sait ce qu'il devra payer et dispose son budget en conséquence. Si l'impôt local était toujours direct, les villes hésiteraient probablement à le voter, et à entreprendre beaucoup de travaux d'utilité qui ne répondent pas à de véritables besoins, à de véritables nécessités.

Plus la lumière se fera sur les questions d'impôt, plus l'impôt direct prévaudra sur l'impôt indirect.

M. le docteur *Lunier* estime que la taxe d'octroi ne se justifie que lorsqu'elle frappe les consommations de luxe; car dans ce cas, elle épargne le pauvre, pour n'atteindre que le riche.

Il n'admet pas une taxe, quelque légère qu'elle soit, sur les denrées alimentaires de première nécessité. Mais elle lui paraît très-légitime sur les liqueurs, les spiritueux, les alcools, qui exercent une si fâcheuse influence sur la santé des consommateurs. La réforme de l'octroi belge lui paraît, comme à M. Wolowski, contraire à l'équité la plus élémentaire. On ne comprend pas que les campagnes, par exemple, contribuent aux dépenses d'un certain nombre de villes.

M. le docteur Juglar est d'avis que les impôts somptuaires sont les moins productifs de tous, en même temps qu'ils blessent l'équité. On ne voit pas pourquoi, en effet, l'ouvrier n'acquitterait pas sa part des charges locales et générales comme le rentier, le capitaliste. Le principe de l'égalité devant l'impôt n'est que la conséquence, le corollaire de celui de l'égalité devant la loi.

L'octroi rapporte 100 millions à la ville de Paris; c'est le plus clair de son revenu. Modifiez son assiette, en le réduisant aux consommations de luxe, et vous n'aurez plus, les frais de perception restant les mêmes, qu'un produit insignifiant. Pour Paris, et probablement pour les autres grandes villes soumises à la taxe d'octroi, le produit de cette taxe est absolument indispensable.

Cette discussion épuisée, M. le docteur Bertillon donne lecture du rapport qu'il a préparé comme organe de la commission chargée d'examiner le programme d'une statistique internationale de l'aliénation mentale.

M. le docteur Lunier présente sur ce travail diverses observations auxquelles répond le rapporteur. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

II.

Procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 1869.

Le 1^{er} mai, la Société s'est réunie sous la présidence de M. H. Passy, membre de l'Institut. — Le procès-verbal est lu et adopté. — M. le secrétaire dépouille la correspondance :

M. Motheré, un des secrétaires adjoints de la Société, lui fait connaître que le *Bulletin mensuel de statistique*, publié depuis quelques années par la ville de Paris, va devenir hebdomadaire comme celui de Londres. — MM. Loua et Bertillon expriment, au sujet de ce bulletin, le regret de ne pas y trouver la récapitulation, pour l'année entière, des états mensuels du mouvement de la population de la ville de Paris. Le lecteur qui veut utiliser ces documents, est ainsi obligé de faire lui-même, au prix d'un temps toujours précieux, un travail qui incombe en quelque sorte à l'administration. — M. Maucorps, membre de la Société, lui fait hommage de son dernier *Annuaire de la propriété parisienne*.

MM. Legoyt et Loua présentent la candidature de M. Dubost, professeur d'économie rurale à l'école de Grignon.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. le docteur Bertillon sur le programme, préparé par M. le docteur Lunier, d'une statistique internationale de l'aliénation mentale. La parole est donnée à M. le docteur Lunier.

M. Lunier n'hésite pas à reconnaître que les critiques de M. Bertillon ont quelque chose de fondé en ce qui concerne la classification de certaines formes des mala-

dies mentales. Il croit toutefois devoir les maintenir, pour satisfaire aux demandes de plusieurs savants étrangers. — Il admet également les critiques de ce savant relativement à la classification des âges. Elle pourrait être plus complète, en effet, d'abord pour les premiers âges, puis pour les âges au-dessus de 40 ans. Il tiendra compte des observations de son collègue en substituant pour ces derniers âges les intervalles de cinq années à ceux de dix. — Les réserves de M. le docteur Bertillon sur la partie du programme relative à la statistique des causes de l'aliénation mentale, sont justifiées; mais tous les aliénistes sont édifiés sur la valeur de renseignements de cette nature. — Arrivant à la critique principale de son collègue, M. Lunier maintient que les trois manières de déterminer la mortalité des asiles d'aliénés qu'il a indiquées dans son projet de programme, satisfont aux exigences du problème. Il persiste à croire à la valeur de la formule qui consiste à rapporter les décès à la population moyenne dans les cas, généralement les plus nombreux, où la durée moyenne du séjour des malades dans l'établissement curatif se rapproche d'une année. Il a la même opinion sur le rapport des décès aux traités pour les établissements où le séjour est très-court et sur le rapport des décès aux entrées, quand le mouvement des entrées dépasse considérablement la population moyenne. — Enfin, à son avis, M. Bertillon s'est mépris sur le sens que lui (docteur Lunier) donne aux mots : *durée du séjour*. Par ces mots, il a compris la durée moyenne dans l'année que l'on considère.

M. le docteur Bertillon répond que la formule bien simple qu'il a donnée dans son mémoire sur la détermination des mortalités (*Journal de la Société de statistique*, n^{os} de février et mars 1869) et qui se résume dans $\frac{D}{E}$, est générale, lorsqu'on prend une période assez longue pour que, des individus présents dans l'établissement à la fin de l'année d'observation, il ne reste aucun de ceux qui s'y trouvaient au 1^{er} janvier; — mais qu'il l'applique particulièrement aux hôpitaux où cette condition est toujours satisfaite.

M. Loua persiste à penser, conformément à la thèse qu'il a soutenue dans sa note en réponse au mémoire de M. Bertillon (*Journal de la Société*, n^o de mars 1869), que le seul moyen d'obtenir une mortalité comparable, quelle que soit la nature de l'établissement, consiste à diviser les décès annuels de la période qu'on embrasse, par les journées de présence, le nombre des admis et la durée du séjour dépendant de circonstances fortuites et variables. Il fait ensuite remarquer que c'est par erreur que M. Bertillon lui a attribué la pensée de calculer d'après le séjour moyen total, tandis qu'en fait, il n'opère que d'après le séjour moyen dans l'année d'observation. — M. Loua donne lecture du passage de sa réponse dans lequel cette définition est nettement indiquée.

M. Flechey présente quelques observations sur la difficulté, dans certains cas, d'appliquer la formule de M. Bertillon.

Cette discussion épuisée, M. le docteur Juglar lit une note sur le mouvement des recettes de la ville de Paris et spécialement du produit de l'octroi, note dans laquelle il démontre: 1^o le rôle dominant de l'impôt indirect dans les ressources de cette ville; 2^o la progression incessante du revenu provenant de l'octroi, malgré les vicissitudes politiques; 3^o l'accroissement de la consommation moyenne par individu pour les denrées alimentaires les plus importantes (vin et viande) malgré leur renchérissement. — Dans la même note, M. Juglar compare, au point de vue de

leur accroissement et du rapport respectif du produit des contributions directes et indirectes au total du revenu, les recettes de la ville à celles de l'État.

Cette lecture donne lieu à diverses observations de MM. Passy, Legoyt et Lunier. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

III.

Procès-verbal de la séance du 5 juin 1869.

Le 5 juin 1869, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Passy. — Le procès-verbal est lu et adopté. — M. le secrétaire perpétuel dépouille la correspondance :

M. le directeur de l'Institut Smithsonian établi à Washington (États-Unis) exprime le désir que l'Institut et la Société de statistique échangent leurs publications.

La Société, consultée sur l'utilité de cet échange, y donne son adhésion.

M. Mayr, directeur du Bureau de statistique de Munich (Bavière), offre à la Société un exemplaire du 22^e volume des publications de ce bureau. Ce volume contient les résultats du recensement spécial des maisons opéré en 1867.

M. le secrétaire propose la candidature de M. le docteur Mayr au titre de membre correspondant de la Société, en remplacement de feu le docteur de Hermann, son beau-père. Conformément aux statuts, le vote de la Société sur cette candidature est ajourné à la séance suivante.

M. le secrétaire donne des renseignements sur la suite qu'a reçue la demande de la Société à l'effet d'être reconnue établissement d'utilité publique. Il en résulte que le décret de reconnaissance sera prochainement soumis à la signature de l'Empereur.

Quatre candidats sollicitent le titre de membre titulaire de la Société; ce sont : MM. Pierre Bellamy, inspecteur du service des enfants trouvés dans le département d'Ille-et-Vilaine; M. Gaston de Béarn, prince de Viana, capitaine d'état-major; M. Heu, ancien notaire, directeur et propriétaire du journal *l'Indicateur de la propriété*; M. le docteur Coudreaux, pharmacien à Choisy-le-Roy. L'assemblée ajourne à sa prochaine réunion son vote sur ces quatre candidatures.

M. le docteur Bertillon donne lecture d'un mémoire destiné à établir que, contrairement à une affirmation récente d'un orateur du gouvernement au Corps législatif, la mortalité à Paris s'est accrue dans ces dernières années. L'orateur commence par poser en principe que le rapport des décès d'un pays ou d'une ville à sa population, lorsqu'on compare, à diverses époques, ce pays ou cette ville à eux-mêmes, ne saurait donner une idée exacte de leur mortalité. Il peut se faire, en effet, que, d'une époque à l'autre, la composition par âge de cette population ait varié, qu'il s'y trouve plus ou moins d'adultes (donnant, comme on sait, la moindre mortalité) ou plus ou moins d'enfants et de vieillards (qui donnent la plus forte mortalité). Les mêmes écarts dans la composition par âge des populations peuvent se rencontrer lorsqu'on veut connaître la mortalité, non plus du même pays comparé à lui-même, mais de deux pays différents. Il importe donc, pour se faire une juste idée des modifications survenues dans cette mortalité, de rapporter, non pas les décès en bloc à la population en bloc, mais les décès par âge à la population par âge. Pour abrégier le calcul on répartit habituellement décès et vivants en

trois grandes catégories : les enfants (de la naissance à 15 ans) ; — les adultes (de 15 à 60) ; — les vieillards (de 60 et au-dessus). — Ceci posé, l'orateur fait remarquer qu'il n'est pas possible de comparer l'ancien Paris, le Paris antérieur aux annexions, au Paris nouveau, d'une part, parce qu'un grand nombre de décès survenus dans les hôpitaux appartenaient à la population de l'ancienne banlieue et étaient indûment rapportés à celle de la ville ; — de l'autre, parce que l'annexion a fait entrer dans l'agglomération parisienne des éléments nouveaux au point de vue soit de la répartition des âges, soit du degré de bien-être, l'élément ouvrier étant prédominant, comme on sait, dans les anciennes communes suburbaines.

Ainsi amené à comparer le Paris nouveau à lui-même, l'orateur choisit, comme base de ce rapprochement, les deux périodes triennales 1860-1862, 1865-1867, et établit avec les documents officiels que la mortalité s'est accrue à la fois pour les enfants, les adultes et les vieillards. Il explique cet accroissement : 1^o par la suppression graduelle des jardins attenant aux anciens hôtels, démolis aujourd'hui pour la plupart ; 2^o par les dimensions insuffisantes des logements dans les maisons de construction récente ; 3^o par la substitution à l'ancien pavé du macadam, qui se charge de poussière, retient les matières animales ou végétales putrescibles et dégage ainsi dans l'atmosphère des miasmes dangereux ; 4^o par l'accroissement de l'impôt, qui a aggravé la situation des classes ouvrières ; 5^o par le renchérissement des denrées alimentaires.

Bien que l'orateur, fait remarquer *M. Legoyt* ait choisi sans arrière-pensée les deux périodes qui lui ont servi de termes de comparaison, cependant il importe de remarquer qu'elles ne peuvent que difficilement donner lieu à un rapprochement exact. En effet, les trois années 1860-1862 (mais 1860 surtout) sont remarquables par leur faible mortalité, non pas seulement pour Paris, mais pour la France entière ; — tandis que, sur les trois années 1865-1867, deux (1865 et 1866) ont vu une nouvelle invasion de l'épidémie cholérique.

Il y a lieu de se demander, en outre, si la comparaison de deux périodes aussi rapprochées permet de dégager clairement les modifications qui ont pu se produire dans la mortalité de Paris à la suite des grands travaux d'édition publique accomplis dans cette ville de 1853 à 1867. Ces modifications, quelle qu'en soit la nature, sont, au plus haut degré, l'œuvre du temps, et ne peuvent être constatées qu'en prenant des intervalles suffisamment éloignés pour qu'elles aient pu se produire. Il importe également que les périodes d'observation comprennent un nombre d'années suffisant pour que l'effet des mortalités, et, si l'on peut ainsi dire, des vitalités exceptionnelles (comme celle de 1860, par exemple) soit neutralisé.

Au fond, il est bien difficile de croire à un accroissement de la mortalité dans une ville où ont été prises les mesures les plus favorables à l'hygiène publique, et où les relevés de l'octroi signalent un accroissement continu de la consommation par tête de la viande et du vin, accroissement qu'explique au surplus la hausse incessante des salaires provenant de l'abondance et de la continuité du travail.

L'auteur du mémoire a bien signalé quelques-unes de ces mesures, mais il en a omis, et de fort importantes, qu'il importe de rappeler. Telles sont notamment les suivantes : Élargissement des rues et places conservées ; — ouverture de nouvelles et larges voies de communication dans les quartiers naguère le plus privés d'air et de lumière ; — plantations considérables qui ont plus que compensé la disparition des anciens jardins ; — mise en communication plus directe de toutes les parties de

la ville avec ses deux grands foyers d'air pur, les bois de Boulogne et de Vincennes; — mise à la disposition des habitants et des services publics d'une quantité d'eau qui s'élèvera bientôt au triple de celle que possédait l'ancien Paris; — achèvement du réseau des égouts, dont le déversoir est reporté hors la ville, et mise en communication des maisons (immédiate pour les constructions nouvelles, progressive pour les anciennes) avec cette vaste canalisation souterraine; — désinfection de la rivière, qui a cessé de recevoir, grâce au grand égout collecteur, les immondices, les détritiques de la ville; — surveillance de plus en plus sévère des constructions destinées à l'habitation particulière au point de vue d'une meilleure installation des fosses d'aisances, qui ont cessé d'empoisonner l'eau des puits et d'infecter le sol de leurs infiltrations; — application à la vidange de ces fosses de procédés de désinfection dont les résultats, incomplets encore, sont cependant considérables; — surveillance de plus en plus étroite des comestibles et boissons livrés au commerce; — éloignement progressif des usines insalubres ou amélioration de leurs procédés de fabrication dans un sens favorable à la santé de l'ouvrier; — déplacement des abattoirs; — fermeture d'un certain nombre de cimetières; — application de plus en plus sévère de la loi de 1850 sur les logements insalubres; — écoulement plus rapide des eaux pluviales, soit par le redressement des rues, soit par l'élargissement des égouts; — reconstructions partielles des anciens hôpitaux, construction de quelques établissements nouveaux dans des sites plus favorables, dans des conditions de ventilation, d'aération meilleures; — améliorations incessantes du service hospitalier, surtout au point de vue de l'hygiène du malade; — améliorations analogues dans les établissements pénitentiaires; — création des asiles de convalescence; — secours plus prompts, mieux organisés, plus efficaces en cas d'épidémie; — mise à la disposition de la classe ouvrière d'un nombre déjà considérable de logements sains, commodes, confortables, aux prix les plus modérés.

Il est difficile de croire, dit en terminant M. Legoyt, que non-seulement de pareilles améliorations soient restées sans effet sur la santé publique, mais encore que l'état de cette santé se soit aggravé.

M. Loua croit devoir rassurer la Société sur l'état sanitaire de la capitale. D'accord avec le docteur Bertillon sur l'impossibilité de comparer l'ancien et le nouveau Paris, convaincu en outre que les changements survenus dans sa mortalité ne peuvent être appréciés que si, d'une part, on prend des périodes de comparaison assez éloignées pour qu'ils aient eu le temps de se produire, et, de l'autre, si ces périodes embrassent un nombre d'années suffisant pour que l'effet des mortalités accidentelles puisse être neutralisé, — M. Loua s'est décidé à déplacer le champ d'observation et à prendre pour objet de ses recherches, non plus la population de Paris, essentiellement variable dans ses éléments, mais celle du département de la Seine tout entier, dont la circonscription n'a pas varié depuis 1792, et dont la mortalité marche dans le même sens que celle de Paris.

La substitution du département à la ville a en outre cet avantage, dit M. Loua, qu'elle permet au statisticien d'étudier des périodes placées à des intervalles suffisants pour que les changements survenus dans le taux mortuaire puissent se dégager clairement, et de composer ces périodes d'un nombre d'années tel que les éléments de perturbation résultant des mortalités extraordinaires et accidentelles puissent être éliminés ou sensiblement atténués.

C'est dans ce but qu'il a pris deux périodes de 4 années chacune, séparées par un intervalle de 10 ans et dont l'une est antérieure, l'autre postérieure aux grands travaux publics accomplis à Paris.

Voici le résultat de ses calculs :

	Nombres absolus.				Mortalité p. 100 habitants.		
	1 ^{re} période (1853-1856).		2 ^e période (1863-1866).		1 ^{re} période.	2 ^e période.	Diminution.
	Décès moyens annuels.	Population moyenne.	Décès moyens annuels.	Population moyenne.			
Enfants (0-15 ans).	19,149	319,442	19,846	411,642	6.00	4.82	1.18
Adultes (15-60 ans).	19,556	1,197,021	22,668	1,518,497	1.63	1.50	0.13
Vieillards (au-dessus de 60 ans).	9,026	119,347	12,829	161,599	7.56	7.94	Accroissement
	<u>47,731</u>	<u>1,635,810</u>	<u>55,443</u>	<u>2,091,738</u>	<u>2.92</u>	<u>2.65</u>	<u>0.27</u>

ou
sur 34.2 hab. ou sur 37.7 hab.

Ainsi, dans un intervalle de 10 années, la mortalité générale de la Seine a diminué de 0.27 p. 100 (de 2.92 à 2.65 p. 100 habitants); — tandis que, pour la France entière, la diminution n'a été que de 0.13 (de 2.41 à 2.28 p. 100). Les deux périodes prises par M. Loua comme termes de comparaison, n'ont pas d'ailleurs été choisies arbitrairement, puisque toutes les deux ont payé le tribut à l'épidémie cholérique (1854 et 1855, 1865 et 1866); et, à ce propos, on serait tenté d'attribuer à l'effet hygiénique de ces mêmes travaux, la diminution progressive de l'intensité de cette épidémie dans le département de la Seine telle qu'elle résulte des rapports ci-après :

Dates de l'épidémie.	Décès spéciaux p. 100 habit.
1832	5.50
1849	4.55
1854	3.64
1866	2.78

En résumé, il y a eu, à Paris, un ralentissement de la mortalité indépendant des circonstances générales qui ont prolongé, pour la France entière, la durée de la vie, et ce ralentissement ne peut guère être attribué qu'aux grands travaux qui ont transformé la capitale.

N'ayant égard qu'à la mortalité générale du département de la Seine, M. Loua a cru intéressant de rechercher dans quelle proportion elle aurait diminué dans l'intervalle du premier au second Empire.

Périodes.	Mortalité p. 100 habit.	Diminution p. 100.	Règnes.
1800-1815	3.44	—	1 ^{er} Empire.
1816-1830	3.28	0.16	Restauration.
1831-1847	2.95	0.33	Louis-Philippe.
1848-1851	3.05	— 0.10	République.
1852-1866	2.69	0.36	2 ^e Empire.

Le taux considérable de la diminution de la mortalité sous le second Empire semble indiquer l'influence d'une cause spéciale, qu'on chercherait vainement en dehors des grandes améliorations hygiéniques dont il a été question dans la discussion.

M. Legoyt estime que la diminution de la mortalité dans le département de la Seine a été, en réalité, plus considérable qu'elle ne le paraît. Il est certain, en

effet, que, depuis l'ouverture des voies rapides qui mettent Paris en étroite communication avec l'Europe entière, cette ville reçoit de la province et de l'étranger une population flottante plus considérable qu'à aucune autre époque. Or, cette population, attirée à Paris, soit par les splendeurs de la ville nouvelle, soit par la célébrité de son corps médical, soit par les besoins d'un commerce sensiblement accru, et qui ne figure pas dans les recensements, basés sur le principe du domicile, ou au moins de la résidence habituelle, donne des décès indûment portés au compte du Paris sédentaire. Le même fait s'est produit en tout temps, mais jamais dans une aussi forte proportion que de nos jours.

M. Motheré fait remarquer que le reproche fait au macadam de retenir, pour en faire rayonner ensuite dans l'espace les émanations délétères, des matières putrescibles, purulentes, n'est pas fondé, cet empièchement étant d'abord très-fréquemment lavé et balayé, puis renouvelé à peu près tous les deux ans. Il n'a, d'ailleurs, été employé que sur les grandes voies de communication, c'est-à-dire là où un courant d'air d'une grande intensité peut neutraliser les émanations qu'on lui attribue. Il ne faudrait pas perdre de vue, d'un autre côté, que l'ancien pavé, le pavé de grès, très-poreux de sa nature, retenait aussi les matières purulentes jetées sur la voie publique et favorisait également le rayonnement de leurs émanations. Ses interstices retenant, en outre, les eaux pluviales et ménagères dont l'évaporation s'opérait beaucoup plus lentement qu'avec le macadam.

M. Legoyt ne croit pas qu'une des explications données par M. le docteur Bertillon d'un accroissement de la mortalité à Paris, l'aggravation de l'impôt, soit fondée. Il croit pouvoir assurer, en effet, que le principal des contributions directes n'a pas été augmenté. Quant au produit des taxes d'octroi, il s'est accru, d'abord d'un second décime, comme toutes les contributions indirectes, décime réduit de moitié par une des dernières lois de finances; puis du classement parmi les objets passibles de quelques articles de consommation courante, comme la glace à rafraîchir, par exemple. D'un autre côté, sur les plaintes réitérées des propriétaires de bois, la taxe sur les houilles a été relevée de manière à égaliser la quotité du droit sur les deux combustibles.

M. Levasseur est de l'avis du préopinant, que le principal des quatre contributions directes n'a pas été élevé, mais il a lieu de croire qu'en ce qui concerne l'application de la taxe personnelle et mobilière, les agents du recensement des valeurs locatives se sont, dans leurs évaluations, de beaucoup plus rapprochés de la vérité que par le passé. Enfin il rappelle que des centimes additionnels, dont le produit était destiné à satisfaire aux nouvelles exigences de l'instruction primaire, ont été ajoutés, il y a quelques années, à deux ou trois des quatre contributions directes.

La séance est levée à la suite de cette discussion.
